

Attestation de recyclage

Pour l'activité Escalade en milieux naturels et l'activité Canyonisme

En référence à l'arrêté du 13 juillet 2017 relatif au contenu et aux modalités du recyclage des titulaires du Brevet d'État d'éducateur sportif, option « escalade » et du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « escalade en milieux naturels ».

Je soussigné Francis Gaillard, directeur du **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon** certifie que

né(e) le	Monsieur Edouard BOUVET 29/04/1973
à	SAINT-ÉTIENNE (42)
titulaire du	Brevet d'État d'Éducateur Sportif du 1er degré option « Escalade » en date du 16/12/1998
titulaire du	DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « Escalade en milieux naturels » en date du 07/05/2015

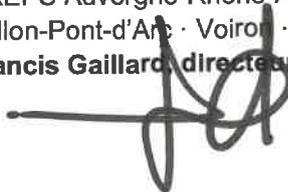
a suivi la session du stage de recyclage **escalade** prévu à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2015 et modifiant le code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) et à l'article 10 de l'arrêté du 31 janvier 2012 portant création de la mention « **escalade** » du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « **perfectionnement sportif** ».

Cette session a été organisée **du 08/10/2024 au 11/10/2024 à CROLLES**

Prochain recyclage à opérer avant le 31/12/2030.

Le 14/10/2024 à Vallon-Pont-d'Arc

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon
Francis Gaillard, directeur



Attestation de recyclage

Pour l'activité Canyonisme

En référence à l'arrêté du 20 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités du recyclage des titulaires du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « canyonisme »

Je soussigné Francis Gaillard, directeur du **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon** certifie que

Monsieur Edouard BOUVET
né(e) le **29/04/1973**
à **SAINT-ÉTIENNE (42)**
titulaire du **DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif »,
mention « Canyonisme »**
en date du **21/03/2012**

a suivi la session du stage de recyclage **canyonisme** prévu à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2015 et modifiant le code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) et à l'article 12 de l'arrêté du 26 mai 2010 portant création de la mention **canyonisme** du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **perfectionnement sportif**.

Cette session a été organisée du **08/10/2024 au 11/10/2024 à CROLLES**.

Prochain recyclage à opérer avant le 31/12/2030.

Le 06/05/2023, à Vallon-Pont-d'Arc

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon
Francis Gaillard, directeur

